

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR****Règlement 294-2014 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables  
à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités dont le territoire est  
compris dans le sien**

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement numéro 294-2014 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 26 novembre 2014 est entré en vigueur conformément à la loi.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt-septième jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze.



Maude Lauzon  
Directrice générale adjointe  
Services juridiques et projets



MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425.5555 Téléc. 819 688.6590

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 1<sup>er</sup> décembre, entre 9 heures et 16 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 1<sup>er</sup> décembre 2014.



Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier